



Les planchers de bois franc d'ingénierie Trillium® doivent être installés au-dessus d'une membrane de 2:1 ou 3:1 selon l'endroit d'installation. L'épaisseur de la membrane doit être entre 2 mm et 3 mm (1/8 po). Nous ne recommandons aucune marque en particulier car il y en a un éventail disponible. Les membranes à plancher sont disponibles chez tous les détaillants de matériaux de construction.

Pour les installations dans des bâtiments de type condominium où les exigences acoustiques, utilisez une membrane de 3 mm d'épaisseur de qualité supérieure pour des performances acoustiques optimales. Utilisez une membrane de 2:1 ou 3:1 selon vos préférences. Les détails des performances acoustiques combinées du plancher et la membrane sont indiqués au bas de cette page pour les planchers Trillium.

Pour les installations dans les sous-sols et sur les dalles de béton au niveau du sol, utilisez une membrane de type 3:1 qui comprend un coupe vapeur pour empêcher l'humidité de la dalle d'entrer en contact avec votre plancher. Vous pouvez également installer votre plancher Trillium sur une membrane de type alvéolée rigide ou une membrane alvéolée fixée à un panneau OSB (panneau à copeaux orientés).

Pour les installations au-dessus du sol (étages principaux et étages supérieurs), sur des sous-planchers en contreplaqué ou en OSB, utilisez une membrane de 2:1 ou 3:1 selon votre préférence. La membrane réduira considérablement le transfert des bruits piétonniers d'un niveau à l'autre et rendra le plancher plus confortable pour marcher.

Plancher plus chaud: lorsque le plancher est installé sur un plancher de sous-sol en béton ou une dalle au niveau du sol, la membrane agit comme une «coupure thermique» contre la dalle froide, ralentissant le transfert du froid vers le plancher, ce qui entraîne en un plancher qui sera de plusieurs degrés plus chaud au toucher.

<i>CRITÈRES DE TEST</i>	<i>NORME DE TEST</i>	<i>RÉSULTAT DU TEST</i>
Test et classe de perte de transmission du son aérien.	ASTM E90-90 (2016) ASTM E413-16	Jusqu'à STC = 73
Détermination de la classe d'isolation aux bruits d'impact.	ASTM E492-09 (2016) ASTM E989-06 (2012)	Jusqu'à IIC = 71

Les informations ci-dessus sont fournies sans garantie. Il est de la responsabilité unique du propriétaire/de acheteur/de installateur de vérifier les conditions acoustiques où le plancher est installé et si le plancher convient à l'environnement de l'installation.